



SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 26 FEVRIER 2015

- 2 MARS 2015

SERVICE COURRIER

DLB 2015/008

L'an deux mille quinze et le Jeudi 26 Février 2015, à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Jean-Yves LE BOZEC, Alain MARTI, Annie ROUGEOT, José SATORRE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Marion MAERTEN, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Christine PRADEL, Gilbert MENARD, Alain RYAux, Véronique SALGAS, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Henri SAUCEROTTE, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Gérard COMBES, Paul ISARD, Sylvie KLEIN, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Michel LOUP, Richard NOUGUIER, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Edgar SICARD

**Absents excusés** : Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean-Pierre Rougeot, Alain BIOLA, Bruno JULIEN

**Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'EQUIPEMENT DE  
L'ANCIEN CET DE BESSAN EN PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

En 2010, le SICTOM, associé à la mairie de Bessan, avait lancé un appel à projet concernant la construction et l'exploitation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur l'ancien CET de Bessan (appartenant au SICTOM) et sur des terrains limitrophes appartenant à la mairie de Bessan et au SIVOM du Canton d'Agde, soit une surface de 25,3 ha.

Cet appel à projet avait été remporté par la société Vents d'Oc. Un protocole d'accord avait été signé à ce moment (cf. PJ).

Les études environnementales menées par cette société ont conduit à la réduction de cette surface à 12,18 ha.

Dans le même temps, les tarifs d'achat de l'électricité sont passés de 31,4 centimes / kWh à un tarif qui sera compris entre 6 et 10 centimes/kWh.

En outre, une société porteuse (Vents d'Oc centrale d'énergie renouvelable 18) a été créée puis rachetée par la société QUADRAN. C'est cette dernière qui portera désormais le projet.

Ces différentes considérations conduisent à contractualiser un avenant au projet initial qui précisera en particulier :

A

- La baisse du loyer dû au SICTOM (de 7000 € prévus à 4000 €/ha et par an),
- L'annulation des pénalités pour retard (compte-tenu des aléas survenus depuis la réponse non imputables à Vents d'Oc ou à Quadran).

Par ailleurs, le porté à connaissance à destination de la DREAL évoquait la mise en place d'une garantie de 300 000 € sur 25 ans permettant de démanteler le site en cas de défaillance de la société exploitante ou de sa maison-mère. La société porteuse souhaite ramener cette garantie à 60 000 € afin de maintenir l'équilibre financier du projet et compte tenu de la valeur de rachat des matériaux sur site (ferraille notamment).

Monsieur le Président sollicite l'assemblée délibérante afin de lui permettre de signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

Le comité syndical, oui l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au protocole d'accord sur l'équipement de l'ancien CET de Bessan en panneaux photovoltaïques selon les conditions pré-citées.

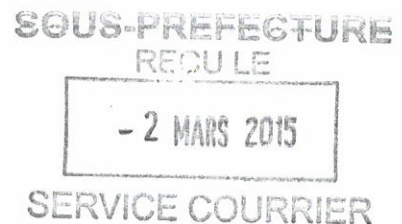
Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 02/03/2015 et de sa publication le 02/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 02/03/2015

**SICTOM PEZENAS - AGDE**  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

SICTOM PEZENAS-AGDE  
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas  
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque  
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)